

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président présente une demande de modification de l'ordre du jour pour traiter en urgence ce jour à 14h l'EMPD 257. La demande est acceptée.</p> <p>M. le Président lit les lettres de démission de Mme Ruzicka-Rossier de son poste de juge assesseur. Il lit également la lettre de démission de M. le député Félix Glutz de la Commission thématique des pétitions.</p> <p>M. le Président salue à la tribune les représentants des Municipalités concernées par les objets 18 et 19 de l'ordre du jour.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Martine Fiora-Guttmann, Jacques Nicolet, Pierre Guignard, Jean-Marie Surer, José Durussel, Jean-Michel Favez</p> <p>Pétition de Mme Koella Naouali</p> <p>Postulats: Jacques Nicolet, Fabienne Freymond Cantone, Régis Courdesse, Marc-Olivier Buffat, Mireille Aubert</p> <p>Initiative: Raphaël Mahaim</p> <p>Résolution: Olivier Feller</p>			
RENV-CE	3.	(10_INT_328) Interpellation Grégory Devaud concernant le dossier PA-R3 - 3ème correction du Rhône (Ne souhaite pas développer)	DSE		
RENV-CE	4.	(10_INT_332) Interpellation Jean-Yves Pidoux demandant quel mandat pour le Conseil d'Etat se déduit d'un vote du peuple, engageant le Canton de Vaud (Ne souhaite pas développer)	DSE, DINT		
RENV-CE	5.	(10_INT_334) Interpellation Olivier Feller et consorts concernant 300 dossiers de rénovation énergétique des immeubles et demandant s'ils sont restés sur le carreau en 2009 (Ne souhaite pas développer)	DSE		
RENV-CE	6.	(10_INT_329) Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts concernant le traitement dégradant avec chaînes aux pieds et menottes aux mains lors des audiences devant la Justice de paix pour les étrangers en mesure de contrainte (Souhaite développer)	DSE		

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 février 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	7.	(10_INT_330) Interpellation Nicolas Rochat et consorts demandant si l'opacité du Service de l'emploi en matière de communication sur la lutte contre le chômage est proportionnelle au nombre de chômeurs (Souhaite développer)	DEC		
RENV-CE	8.	(10_INT_333) Interpellation François Brélaz - Après les casseurs du G8, ceux du G20 (Souhaite développer)	DSE		
RENV-CE	9.	(10_INT_331) Interpellation Alessandra Silauri et consort intitulée - Bilan et avenir, pour le canton, des relations bilatérales avec l'UE (Ne souhaite pas développer)	DFIRE		
RENV-COM	10.	(10_POS_174) Postulat François Cherix et consorts concernant la définition d'une stratégie vaudoise en matière de politique européenne (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures) Cosigné par au moins 20 députés, le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.	DFIRE		
RENV-COM	11.	(10_POS_175) Postulat Michèle Gay Vallotton et consorts relatif à l'évolution des procédés et des coûts de l'élimination et de la valorisation des déchets (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures) Cosigné par au moins 20 députés, le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.	DSE		
RENV-CE	12.	(10_POS_173) Postulat François Payot au nom du groupe libéral intitulé LPFES, bilan et rapport prospectif - une démarche essentielle (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures) Prise en considération immédiate et renvoi au Conseil d'Etat acceptée avec quelques abstentions.	DSAS		
RENV-CE	13.	(10_MOT_099) Motion Laurent Ballif et consorts intitulée - Rénovez, bâtissez... ce sont les fonds qui manquent le plus (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures) Prise en considération immédiate et renvoi au Conseil d'Etat acceptée par 76 oui, 39 non et 11 abstentions.	DSE		

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 février 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	14.	(204) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- pour la réhabilitation de la RC 29 entre La Condémine et Le Martinet, sur le territoire des communes de Coinsins et de Genolier(2ème débat) (2ème débat): art. 1, amdt Favez (+ 925'000.-) refusé par 53 oui, 64 non et 8 abstentions. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 54 oui, 62 non et 9 abstentions. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Au vote final, le projet de décret est accepté par 91 oui, 2 non et 23 abstentions. Fin du 2ème débat.	DINF.	Clot B.	
OA	15.	(42) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 3'950'000.- pour la correction de la RC 47 entre Le Pontet et Gimel, sur le territoire des communes d'Essertines-sur-Rolle et de Gimel (Majorité absolue des députés requise)(2ème débat) (2ème débat): art. 1 et acceptés. En vote final à la majorité absolue des députés, le projet de décret est accepté par 106 oui et 12 abstentions. Fin du 2ème débat.	DINF.	Reymond P.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	16.	<p>(201) Exposé des motifs et projet de lois</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (Loi sur l'harmonisation des registres, LHR) ; - modifiant la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH) ; - modifiant la loi du 15 septembre 1999 sur la statistique cantonale ; - modifiant la loi du 9 janvier 1987 sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'Etat et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public (LRCR) ; - modifiant la loi du 9 janvier 1987 sur la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (LCILV) ; - modifiant la loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) et <p>Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 5'646'300.-- destiné à financer la seconde phase d'adaptation technique des systèmes d'information de l'ACV à la loi fédérale sur l'harmonisation de registres (LHR) (1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière sur la Loi sur l'harmonisation des registres et les modifications des autres lois acceptée à l'unanimité.</p> <p>LHR: art. 1 et 2 acceptés. Art. 3, amdt com accepté. Art. 3 amendé accepté. Art. 4 à 9 acceptés. Art. 10, amdt com accepté. Art. 10 amendé accepté. Art. 11 accepté. Art. 12, amdt com accepté. Art. 12 amendé accepté. Art. 13 à 15 acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>LCH: art. 2a accepté. Art. 4, lit. b, amdt com accepté. Art. 4, lit. c, amdt com accepté. Art. 4, lit. m, amdt com (suppression), accepté. Art. 4 amendé accepté. Art. 4a à 9 acceptés. Art. 14, amdt com accepté. Art. 14 amendé accepté. Art. 20 à 22a acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>Loi sur la statistiques cantonale: art. 19b accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>LREEDP: art. 10 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>LCILV: art. 6 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>LRCR: art. 14 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Projet de décret LHR: entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 2/3 requise) est acceptée par 83 oui, 16 non et 7 abstentions.</p>	DFIRE.	Martinet P.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		(2ème débat): LHR: art. 1 à 15 acceptés. LCH: Art. 2a à 22a acceptés. Loi sur la statistique cantonale: art. 19b accepté. LREEDP: art. 10 accepté. LCILV: art. 6 accepté. LRCR: art. 14 accepté. En vote final, tous les projets de loi sont acceptés à l'unanimité. Fin du 2ème débat. Projet de décret LHR: art. 1 et 2 acceptés. En vote final à la majorité absolue des députés, le projet de décret est accepté par 108 oui et 2 abstentions. Fin du 2ème débat.			
OA	17.	(199) Exposé des motifs et projet de loi d'introduction de la loi fédérale du 20 mars 2009 sur la procédure pénale applicable aux mineurs (Projet CODEX_2010 « Procédure pénale des mineurs »); et projet de lois modifiant : - la loi du 1er décembre 1980 sur les dossiers de police judiciaire - la loi d'introduction du Code de procédure pénale suisse - la loi du 7 novembre 2006 sur l'exécution de la détention avant jugement - la loi du 24 février 2009 d'application de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions - la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs(2ème débat) (2ème débat): Loi sur la procédure pénale applicable aux mineurs: Chapitres I à VIII acceptés. Loi sur les dossiers de police judiciaire: art. 3 accepté. Loi d'introduction du Code de procédure pénale suisse: art. 28a à 29 acceptés. Loi sur l'exécution de la détention avant jugement: art. 13 accepté. Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions: art. 12 accepté. Loi sur la protection des mineurs: art. 25 accepté. En vote final, tous les projets de lois sont acceptés à l'unanimité. Fin du 2ème débat.	DINT	Mattenberger N.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	18.	<p>(229) Exposé des motifs et Projet de loi modifiant la loi du 30 mai 2006 sur le découpage territorial et Projet de décret sur la fusion des communes de Colombier, Echichens, Monnaz et Saint-Saphorin-sur-Morges (Echichens)(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière sur le projet de loi et le projet de décret acceptée. Projet de loi: art. 8 accepté. Projet de décret: art. 1 à 4 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 2/3 requis) est acceptée par 108 oui, 1 non et 2 abstentions. (2ème débat): Projet de loi: art. 8 accepté. Projet de décret: art. 1 à 4 acceptés. En vote final, les projets de loi et de décret sont acceptés à l'unanimité. Fin du 2ème débat.</p>	DINT.	Grandjean P.	
OA+M	19.	<p>(230) Exposé des motifs et Projet de loi modifiant la loi du 30 mai 2006 sur le découpage territorial et Projet de décret sur la fusion des communes de Cully, Epresses, Grandvaux, Rieux et Villette</p> <p>(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière sur le projet de loi et le projet de décret acceptée à l'unanimité. Projet de loi: art. 7, al. 2, amdt com accepté. Art. 7 amendé accepté. Projet de décret: art. 1 à 4 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 2/3 requis) est acceptée par 105 oui et 3 abstentions. (2ème débat): Projet de loi: art. 7 accepté. Projet de décret: art. 1 à 4 acceptés. En vote final, les projets de loi et de décret sont acceptés à l'unanimité. Fin du 2ème débat.</p>	DINT.	Schwaab J.C.	
TRAITE	20.	(09_INT_253) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Maximilien Bernhard demandant au Conseil d'Etat comment il entend organiser la prise des données biométriques sur le territoire vaudois	DINT.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 février 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	21.	(09_INT_187) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Guignard concernant le différend entre la Commune de Rolle et Rivesrolle SA	DINT.		
TRAITE	22.	(09_INT_252) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Grandjean au nom du Groupe radical intitulée Raser gratis, mais à quel prix et au détriment de qui	DINT.		
OA	23.	(192) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nicolas Mattenberger et consorts tendant à ce que le délai de prescription de droit public vaudois en matière de responsabilité médicale soit fixé à cinq ans dès la connaissance du dommage et en tout cas dix ans dès l'acte dommageable Les conclusions de la commission (acceptation du rapport) sont acceptées par 63 oui, 52 non et 4 abstentions.	DINT.	Jaquier R.	
OA	24.	(169) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Roger Saugy demandant au Conseil d'Etat de donner un coup de pouce à la population de Vallorbe Les conclusions de la commission (acceptation du rapport) sont acceptées à l'unanimité.	DINT.	Nicolet J.	
RENV-T	25.	(183) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Sandrine Bavaud et consorts - Interdiction de travailler pour les requérantes et requérants d'asile déboutés : une solution à trouver. En raison de l'absence de la rapportrice de majorité, le traitement de cet objet est reporté.	DINT.	Décosterd A. (Majorité), Sordet J.M. (Minorité)	16/02/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 février 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	26.	(210) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats - Alessandra Silauri et consorts demandant d'étudier la possibilité aux personnes au bénéfice de l'aide d'urgence d'accéder aux produits nécessaires à leur hygiène de base, - Raphaël Mahaim et consorts pour l'amélioration des conditions de vie des personnes durablement soumises au régime de l'aide d'urgence, et Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz concernant les requérants déboutés et demandant si le canton était plus dissuasif Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Alessandra Silauri: les conclusions de la commission (acceptation du rapport) sont acceptées par 61 oui, 39 non et 19 abstentions. Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Raphaël Mahaim: les conclusions de la commission (acceptation du rapport) sont acceptées par 62 oui, 43 non et 17 abstentions. La réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz est traitée.	DINT.	Grandjean P.	
RENV-T	27.	(09_INI_022) Initiative législative Bernard Borel et consorts pour une élection au Grand Conseil réellement représentative et proportionnelle	DINT	Chollet J.L.	16/02/2010
RENV-T	28.	(09_INI_020) Initiative Pierre-Yves Rapaz au nom du groupe UDC demandant la modification de l'article 142 de la Constitution cantonale par l'abaissement du droit de vote en matière communal de 18 ans à 16 ans	DINT	Christen J. (Majorité), Monod A. (Minorité)	16/02/2010
RENV-T	29.	(10_INI_032) Initiative législative Philippe Cornamusaz au nom des groupes AdC, radical, UDC, libéral et Verts visant à introduire le concept de pollueur payeur pour l'enlèvement des ordures ménagères (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)	DSE		16/02/2010
RENV-T	30.	(149) Exposé des motifs et projet de loi sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse (LPEJ) (Suite des débats)(1er débat)	DFJC.	Dufour C.E.	16/02/2010
RENV-T	31.	(09_PET_035) Pétition de Madame Carole Grossrieder s'adressant au Président du Grand Conseil au sujet de la loi sur l'accueil de jour	DFJC	Savary M.	16/02/2010
	32.	(09_PET_038) Pétition pour des crèches à des prix raisonnables	DFJC	Jungclaus Delarze S.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 février 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	33.	(09_INT_208) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts concernant la pénurie de personnel dans les crèches	DFJC.		16/02/2010
RENV-T	34.	(09_INT_215) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christine Chevalley et consorts concernant les grands réseaux LAJE - du rêve à la réalité...	DFJC.		16/02/2010
RENV-T	35.	(09_INT_251) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun concernant les frais de transports scolaires et demandant s'il y a une nouvelle contradiction	DFJC.		16/02/2010
RENV-T	36.	(09_INT_249) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alette Rey-Marion concernant les compétences au quotidien	DFJC.		16/02/2010
RENV-T	37.	(09_MOT_070) Motion Florence Golaz au nom du groupe socialiste concernant l'école secondaire - passons à un système avec de véritables niveaux de formation	DFJC	Schwab C. (Majorité), Haury J.A. (Minorité)	16/02/2010
RENV-T	38.	(09_POS_141) Postulat Pierre-André Gaille et consorts visant à rétablir une quatrième période d'Economie familiale	DFJC	Delacour A.	16/02/2010
RENV-T	39.	(242) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 1'618'000.- destiné à l'achèvement de la réfection de la Ferme de Dorigny et à la construction d'un abri de biens culturels sécurisé et enterré sous la Ferme de Dorigny, propriété de l'Etat de Vaud et siège de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe(1er débat)	DFJC.	Wehri L.	16/02/2010
RENV-T	40.	(215) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 3'040'000 pour l'adaptation des locaux décentralisés de la Police cantonale.(1er débat)	DSE.	Meyer Keller R.	16/02/2010
RENV-T	41.	(225) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi sur la police cantonale du 17 novembre 1975(1er débat)	DSE.	Rau M.	16/02/2010
RENV-T	42.	(09_POS_139) Postulat Isabelle Chevalley et consorts demandant l'introduction d'une vignette bleue pour les véhicules	DSE	Gfeller O.	16/02/2010
RENV-T	43.	(09_POS_115) Postulat Claude-Eric Dufour et consorts demandant si le potentiel énergétique des eaux usées est judicieusement utilisé	DSE	Montangero S.	16/02/2010
RENV-T	44.	(09_PET_032) Pétition au Grand Conseil au sujet des animaux séquestrés à la fourrière	DSE	Chevalley C.	16/02/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 février 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	45.	(09_MOT_072) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts pour réglementer dans le Canton de Vaud la recherche de renseignements par les entreprises privées	DSE	Bernhard M. (Majorité), Amarelle C. (Minorité)	16/02/2010
RENV-T	46.	(08_POS_058) Postulat Eric Bonjour et consorts - Quelles mesures prendre contre les agressions contre l'intégrité des Vaudois de même que contre les cambriolages et le homejacking	DSE	Golaz O.	16/02/2010
RENV-T	47.	(184) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Michel Miéville et consorts concernant la régulation des harles bièvres, des hérons cendrés et des grands cormorans	DSE.	Montangero S.	16/02/2010
RENV-T	48.	(205) Exposé des motifs et projet de loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) (1er débat)	DSE.	Payot F.	16/02/2010
RENV-T	49.	(153) Exposé des motifs et projet de loi sur la faune (LFaune) et projet de loi modifiant la loi du 28 février 1989 sur la faune et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Anne Décosterd et consorts demandant que la problématique du loup soit intégrée à la loi cantonale sur la faune.(1er débat)	DSE.	Bally A.	16/02/2010
OA	50.	(257) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit cadre de CHF 8'000'000.- destiné à financer les travaux d'augmentation des surfaces d'enseignement des gymnases vaudois(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 2/3 requise) est acceptée par 96 oui et 9 abstentions. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. En vote final à la majorité absolue des députés, le projet de décret est accepté par 108 oui et 5 abstentions. Fin du 2ème débat	DFJC.	Miéville M.	

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :